



# Une rentrée sereine, placée sous le signe de l'engagement

L'Enseignement catholique connaît, cette année encore, une progression de ses effectifs (+4203 élèves), ce qui porte le nombre d'élèves scolarisés dans ses établissements à 2 041 185. Cette hausse d'ensemble souligne l'efficacité de la politique de redéploiement des moyens, et confirme la tendance observée depuis plusieurs rentrées : sur 5 ans, l'Enseignement catholique a enregistré une hausse de plus de 32 000 élèves.

Cette progression globale se caractérise toutefois par des évolutions contrastées. En premier degré, les effectifs enregistrent un repli (-4714 élèves). Cette érosion s'enracinant dans la durée, l'Enseignement catholique a lancé une démarche d'investigation afin d'en analyser les facteurs géographiques et démographiques. En revanche, en second degré, le nombre d'élèves progresse de manière très significative (+8593 élèves). Au total, sur 5 ans, l'Enseignement catholique a observé une progression de ses effectifs de plus de 41 000 élèves en second degré.

Les effectifs de l'Enseignement agricole repartent, quant à eux, à la hausse (+324 élèves, soit +0,6%), une tendance à confirmer, la réforme des bacs professionnels n'étant pas achevée dans l'Enseignement agricole.

Comme l'Enseignement public, l'Enseignement catholique a bénéficié, l'an dernier, de créations de postes (1129 emplois), correspondant à la première étape de la réforme de la masterisation. Très attaché à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale et au renforcement de la professionnalisation des concours, l'Enseignement catholique participera à la concertation sur le métier d'enseignant, par l'envoi de plusieurs contributions. Il réaffirmera également son souci de valorisation et de reconnaissance du métier, par le biais d'une prochaine campagne de promotion.

L'Enseignement catholique entend par ailleurs poursuivre le dialogue avec les partenaires locaux pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, avec le souci commun de favoriser la réussite de tous les élèves, en particulier des élèves et des jeunes en difficulté. Après la Convention des 1<sup>er</sup> et 2 juin, les acteurs de l'école catholique ont en effet souhaité intensifier leur engagement en faveur de la lutte contre les inégalités, qui ne peut se réduire à la seule question des moyens : l'ouverture à tous implique un effort particulier et renouvelé en faveur de l'innovation pédagogique.

En ce qui concerne la mise en œuvre du respect du principe de laïcité et de l'introduction d'un enseignement moral à l'école, l'Enseignement catholique veut rester un interlocuteur privilégié du gouvernement en veillant à articuler sa proposition éducative qualifiée à l'association à l'Etat, et en insistant sur la nécessité d'associer étroitement enseignants et éducateurs à la réflexion conduite.



### Contact presse

Aurélie Colas

01 53 73 73 58

06 08 74 14 60

[communication@enseignement-catholique.fr](mailto:communication@enseignement-catholique.fr)